

L'ÉDITO DE LA PRÉSIDENTE

Espace de dialogue et de concertation, le CESER de Bourgogne-Franche-Comté réunit des femmes et des hommes, issus de la société civile organisée, pour œuvrer, ensemble, à éclairer les politiques publiques régionales. La diversité de corps intermédiaires et de conseillers, ici rassemblés, constitue une opportunité autant qu'une force pour mettre en lumière les réalités de terrain et les porter à connaissance des décideurs publics. Par le dépassement des clivages, l'objectif est de formuler des préconisations concrètes et opérationnelles au service de l'intérêt général.

Dans le contexte de la mandature naissante, j'ai souhaité que l'ensemble des conseillères et conseillers apporte leur vision de l'assemblée et de son fonctionnement, leur expertise quant aux enjeux présents et futurs pour notre région. Par l'implication de toutes et tous, les premières fondations du mandat ont été posées avec la définition d'un dénominateur commun : le développement durable de notre région, dans toutes ses dimensions, économique, sociale et environnementale.

Notre région est marquée par de grandes transitions sociétales, sociales, climatiques, économiques et menacée par de nouvelles crises. Les objectifs sont nombreux pour la collectivité : assurer le développement territorial, particulièrement en zones rurales peu denses et très peu denses, accompagner toutes les transitions, soutenir les entreprises, les emplois, les associations, et construire une société réellement inclusive et solidaire.

Placée auprès du Conseil régional, l'assemblée du CESER doit rester ouverte sur le monde qui l'entoure et favoriser le débat en toute occasion : tisser des relations étroites avec l'ensemble des acteurs socio-économiques et des institutions publiques de tous les échelons, mettre en lumière les innovations citoyennes, les réalités de terrain vécues par les habitants eux-mêmes afin de nourrir les avis et les contributions, jouer son rôle de passerelle entre les citoyens et les décideurs, et ainsi pleinement participer à la rénovation démocratique et à la prospérité de tous.

C'est de cette manière que les conseillers du CESER de Bourgogne-Franche-Comté participent à son utilité et à sa reconnaissance pour et par toutes les parties prenantes, notamment les habitants, les entreprises, les associations, les collectivités territoriales et les institutions. L'assemblée s'attèle à être force de propositions dans une vision prospective et anticipatrice des changements d'aujourd'hui et de demain.

Sans viser l'exhaustivité, les premiers jalons de ce projet constituent une base solide de réflexion pour les travaux de l'assemblée. Le document présenté ici a vocation à évoluer tout au long de la mandature selon les événements et les besoins, afin que l'assemblée demeure ancrée dans son temps et dans ses territoires.

« Je suis intimement persuadée que nous devons exercer nos missions en favorisant l'expression de chacun, dans le respect de la pluralité des opinions et des sensibilités, à la recherche du consensus, et c'est de cette manière que nous parviendrons à œuvrer dans l'intérêt général. »

LES ORIENTATIONS DE LA MANDATURE 2024-2029

« Le conseil économique, social et environnemental régional est, auprès du conseil régional et du président du conseil régional, une assemblée consultative.

Il a pour missions d'informer le conseil régional sur les enjeux et conséquences économiques, sociaux et environnementaux des politiques régionales, de participer aux consultations organisées à l'échelle régionale, de conduire des études de prospective territoriale régionale ainsi que de contribuer à des évaluations et à un suivi des politiques publiques régionales. »

(Rappel du Code général des collectivités territoriales, Article L4134-1)

Observer et anticiper pour construire l'avenir

- Assurer un rôle de révélateur des réalités de terrain : porter les préoccupations locales auprès des décideurs politiques, en s'appuyant sur l'expertise des organismes et des conseillers et en allant à la rencontre des acteurs socio-économiques et des habitants. Une attention particulière sera portée sur les auditions pour illustrer davantage ces réalités de terrain, la diversité des points de vue, les conditions de vie et les attentes des habitants sur les différents territoires afin de nourrir les préconisations formulées dans les avis et contributions.
- Avoir une vision à court, moyen et long terme, en étant attentif aux transformations sociales, sociétales, économiques et environnementales, aux mutations silencieuses et signaux faibles. Dans le contexte d'une société qui se métamorphose rapidement (transition climatique et énergétique, évolutions technologiques, mutations socio-économiques, modes de vie...) et menacée par de nouvelles crises (évolutions et conflits géopolitiques, crises sanitaires, climatiques, inflation...), il est indispensable que l'assemblée soit en veille active.

Assurer un rôle de passerelle entre les habitants et les pouvoirs publics

- S'ériger en chambre d'écho des habitants et instruire collectivement, dans les instances du CESER, les débats qui traversent la société.
- Participer à la rénovation démocratique : être à l'écoute des dispositifs de démocratie participative qui animent le territoire, tisser des liens avec les Conseils de Développement, promouvoir le dispositif de saisine citoyenne par voie de pétition.
- Inclure les jeunes aux réflexions et aux travaux.
- Porter la voix des territoires, des associations, des syndicats et des entreprises, et contribuer ainsi à l'élaboration de politiques publiques régionales justes et durables.

Porter une parole libre, explicite et concrète

- Construire le consensus dans les avis et les rapports, en donnant à voir les débats, reflets inhérents de la société civile.
- Affirmer les positions du CESER, tout en veillant à produire une argumentation claire et explicite.
- Formuler des préconisations précises, concrètes et opérationnelles, complétées d'indicateurs de réalisation.

Renforcer les relations institutionnelles à tous les échelons

- Asseoir un rôle clé dans le paysage institutionnel au sein et en-dehors du territoire régional.
- Poursuivre et amplifier de solides relations d'échanges et de travail avec le Conseil régional : coopérer, être force de proposition, assurer le suivi des préconisations.
- Faire réseau avec les instances infrarégionales : s'adresser à l'ensemble des décideurs publics, à l'exemple des communes, des intercommunalités, des départements qui ont vu leurs compétences évoluer et parfois se chevaucher.
- S'emparer de sujets proposés par d'autres instances que le Conseil Régional (État, Union Européenne...), par des échanges et des veilles thématiques actives.
- Élargir l'horizon du CESER en travaillant avec des instances extrarégionales : autres CESER, CESE, CES Européen.

Asseoir la visibilité et la lisibilité de l'assemblée

- Faire connaître et valoriser les travaux auprès des élus du Conseil régional, des collectivités infrarégionales, des acteurs socio-économiques, mais aussi du grand public, en participant à des rencontres et des restitutions.
- Mandater des conseillers pour porter la voix du CESER dans les organismes extérieurs et valoriser, au sein de l'assemblée, leur travail de représentation.
- Faire de chaque conseiller un ambassadeur du CESER, auprès de son organisme, et lors de participation à des événements, sur mandat de la présidente.
- Organiser des relations et des partenariats régulièrement en direction des établissements scolaires de la région pour sensibiliser les jeunes au fonctionnement de la deuxième Assemblée de la Région.
- Valoriser les travaux du CESER via les médias et l'organisation d'événements.
- Élaborer et mettre en œuvre un plan de communication, sous la responsabilité de la présidence.

LE FIL ROUGE : LE DÉVELOPPEMENT DURABLE, LES TRANSITIONS ET L'ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES EN BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

Le développement durable et les transitions constituent une ligne directrice fondamentale, pour le CESER, au regard des exigences économiques, sociales et environnementales de notre époque, et afin de répondre efficacement aux défis présents et futurs du territoire régional, aux besoins et aux préoccupations des habitants et futurs habitants de Bourgogne-Franche-Comté.

Le développement durable s'entend ici dans son acception première, à savoir "un développement économiquement efficace, socialement équitable et écologiquement soutenable" (définition donnée lors du Sommet de la Terre à Rio en 1992). Cette approche se situe dans le cadre des 17 Objectifs de Développement Durable, tels que définis dans l'agenda 2030 porté par les Nations Unies.

L'adaptation de notre société en général et de la région Bourgogne-Franche-Comté en particulier, se mesure en termes de : transition écologique, transition énergétique, transition numérique, transition sociale, transition sociétale, transition démographique, transition vers des modèles économiques plus durables et résilients.

En optant pour cette ligne directrice du développement durable et des transitions, le CESER s'engage sur une vision à long terme du développement dans les territoires, avec la volonté d'en traiter toutes les dimensions dans une démarche globale et transversale. Il s'agit également de se donner les moyens d'identifier les projets innovants, respectueux de l'environnement, sources d'activités, d'emplois, de justice sociale, de bien vivre ensemble, d'aller à la rencontre des réalités vécues par les habitants et des initiatives citoyennes, dans l'objectif d'assurer la prospérité dans les bassins de vie régionaux.

Contribuer à faire émerger un nouveau modèle respectant les individus, est un défi qui nous engage pour le présent et pour les générations futures. Plus que jamais, ce sont les transformations économiques, sociales et environnementales dont nous avons besoin et non de la relance du monde d'hier. Le travail sur les transitions doit être au cœur de nos préoccupations et mené en concertation avec les citoyens et les organisations.

L'IDENTIFICATION D'ENJEUX PRIORITAIRES COMME PRÉALABLE AUX RÉFLEXIONS ET AUX PRODUCTIONS DU CESER

À l'aube des dix ans d'existence de la région Bourgogne-Franche-Comté dans le cadre de la loi NOTRe et à la suite des travaux des CESER de Bourgogne et de Franche-Comté sur les conditions de réussite de la fusion, encore fragile, des enjeux majeurs sont identifiés et nécessitent une réflexion approfondie et des actions concertées. Pour ce faire, le CESER de Bourgogne-Franche-Comté oriente ses réflexions, ses actions et ses productions autour des trois axes suivants et entend être force de proposition pour chacun d'eux.

I. Agir pour un développement durable territorialement équilibré, prenant en compte la dynamique collective des acteurs de la région et favorisant l'attractivité du territoire

Région fortement marquée par les ruralités, la Bourgogne-Franche-Comté présente un territoire vaste, peu densément peuplé, avec de fortes disparités territoriales (axe métropolitain Rhin-Saône, Axe ligérien, Arc jurassien, nord de l'Yonne, zones enclavées et dévitalisées). Les ruralités, avec leurs diversités, sont une composante essentielle des réalités régionales. Elles se conjuguent avec la notion de développement territorial, en lien avec l'attractivité : maintenir et/ou accueillir de nouveaux habitants, de nouvelles activités, de nouveaux services publics, PIB par habitant le moins élevé de France, solde naturel négatif, vieillissement de la population, expatriation des jeunes, difficultés d'accès aux services fondamentaux sont autant de constats à prendre en considération.

Parallèlement, la Bourgogne-Franche-Comté est la première région industrielle de France en termes d'emplois (16 % de l'emploi régional).

• Agir pour une politique de cohésion et de renforcement des coopérations dans un contexte de disparités territoriales fortes et multiples

- Affirmer la gouvernance régionale dans l'aménagement du territoire par sa capacité à coordonner les actions.
- Soutenir une réelle politique de coopération entre les collectivités territoriales, à toutes les échelles, visant à l'action commune et concertée.
- Considérer l'économie de proximité comme levier d'attractivité et de développement territorial. Cette économie multisectorielle aux formes variées, représente deux entreprises sur trois du secteur marchand et non marchand.
- Dynamiser les projets locaux, en renforçant les capacités d'actions collectives publiques et privées dans le cadre d'une relation juste et équilibrée, en s'appuyant sur des démarches stratégiques partagées, sur la mise en réseau des acteurs, la recherche des modalités de financement innovantes et le développement de mesures d'accompagnement adaptées.

• S'appuyer sur les filières stratégiques existantes et favoriser l'émergence de nouvelles filières capables de peser durablement dans le paysage économique, renforçant ainsi l'attractivité et le développement du territoire régional

- S'appuyer sur les filières économiques reconnues comme leviers de développement de la dynamique territoriale, mais aussi sur certains savoir-faire spécifiques : l'horlogerie, la joaillerie, l'orfèvrerie, la maroquinerie, les arts de la table...
- Renforcer les agences de développement économique, les pôles de compétitivité, les clusters, comme sources d'innovation et de recherche, et soutenir l'investissement dans les filières d'avenir (par exemple les filières énergétiques...) capables de peser durablement dans le paysage industriel de Bourgogne-Franche-Comté.
- Contribuer au développement d'infrastructures touristiques durables et faire des patrimoines, de l'événementiel culturel et sportif, un levier pour le développement local.
- Soutenir l'économie sociale et solidaire dans son rôle d'acteur économique.
- Favoriser la recherche et l'innovation, l'orientation, la formation initiale, la formation tout au long de la vie et l'accès à l'enseignement supérieur.

- **Agir sur l'ensemble des transformations liées aux transitions qui vont modifier profondément l'appareil productif, l'économie, les enjeux d'emplois et de travail**

- Identifier et satisfaire les besoins en emplois et compétences.
- Attirer les compétences et les conserver en améliorant la qualité de vie au travail et dans les territoires.
- Revoir le travail dans ses fondements pour s'adapter aux évolutions.
- Assurer la conduite des transformations par le dialogue social et sociétal et créer d'autres relations de travail.
- Accompagner les personnes pour qu'elles contribuent au succès des évolutions nécessaires.

- **Inscrire la région dans un territoire plus vaste, prenant en compte l'échelon national et l'échelon européen, dans un esprit d'ouverture aux échanges interrégionaux**

- Assurer une coopération interrégionale, notamment avec les territoires de franges et les bassins de vie frontaliers, source de développement économique et humain.
- Dynamiser les structures en charge de la coopération transfrontalière et favoriser l'acculturation franco-suisse.
- Faire des politiques européennes un point d'ancrage pour penser les enjeux de développement et d'aménagement de la Bourgogne-Franche-Comté, sur le moyen/long terme et valoriser les apports des programmes européens en Bourgogne-Franche-Comté.
- Anticiper les flux migratoires, au regard des conflits et du changement climatique, dans une Bourgogne-Franche-Comté confrontée aux défis de la démographie et de la main d'œuvre.

II. Identifier, initier, accompagner et soutenir les transitions et les mutations : l'adaptation comme nécessité, l'innovation comme source de changement, l'humain au cœur des décisions

Accompagner les transitions et les mutations, en corrélation avec l'adaptation inévitable aux changements climatiques, est une priorité à décliner dans tous les secteurs de la société. Cet accompagnement doit conjuguer modèles économiques durables et résilients, préservation des ressources naturelles et de la biodiversité, justice sociale :

- Articuler et lier à différentes échelles, recherche, innovation, formation, entreprises et société civile, dans la perspective d'un "franchissement de la transition écologique".
- Renforcer la résilience des territoires, les mettre en capacité de s'adapter aux changements et de s'organiser durablement pour faire face aux imprévus. Cela passe notamment par la mobilisation des ressources locales, la responsabilisation des acteurs et l'apprentissage de nouvelles règles du jeu qui doivent permettre aux territoires de trouver progressivement leurs propres ressorts pour s'adapter.

Les transitions sont multiples et s'imbriquent les unes aux autres dans une vision globale et transversale de transformation de nos moyens de production et de consommation, de nos modes de vie, visant à limiter les impacts négatifs des activités humaines et à garantir un avenir viable pour tous. Le CESER contribuera à la mise en place de ces transitions.

- **Transition vers des modèles économiques plus durables et résilients :**

- S'appuyer sur les entreprises innovantes comme facteurs de changements et encourager l'innovation dans les secteurs traditionnels comme l'agro-alimentaire et le secteur industriel en favorisant le développement de technologies propres et durables.
- Accompagner les entreprises dans leur reconversion vers des activités plus respectueuses de l'environnement (décarbonation), favorisant la montée en compétences, le maintien en place et/ou la reconversion des salariés afin de répondre aux exigences nouvelles, permettant l'insertion, l'intégration de tous dans ces nouveaux modèles économiques.
- Soutenir les projets d'économie circulaire à l'image de ceux de la filière "déchets" par le développement d'entreprises de réemploi.
- Garantir l'éco-socio-conditionnalité des interventions publiques.

- **Transition écologique :**

- Renforcer les actions de préservation, de valorisation des ressources naturelles et de la biodiversité (Parcs Naturels Régionaux, Zones Natura 2000...).
- Mettre en place des mesures concrètes pour s'adapter aux changements climatiques, que ce soit dans les pratiques agricoles, la gestion des forêts, les mobilités et l'intermodalité, ou encore l'aménagement urbain.

- **Transition énergétique :**

- Accélérer la transition vers les énergies renouvelables simultanément à la promotion de la sobriété énergétique, dans le cadre de projets soutenables.
- Prioriser les soutiens à la rénovation énergétique des bâtiments résidentiels et non résidentiels ainsi que des infrastructures (par exemple les lycées) tout en considérant l'impact de cette transition sur l'emploi, en planifiant les budgets nécessaires, en s'appuyant sur le tissu économique local, en développant la qualification professionnelle et en rendant la commande publique accessible.
- Assurer l'accès de toutes les populations à des modèles énergétiques plus respectueux de l'environnement, en relation avec les bailleurs (accompagnements, justice fiscale, services publics).

- **Transition numérique :**

- Poursuivre la digitalisation des acteurs socio-économiques et accélérer la connexion numérique sur tous les territoires. Par exemple, développer une stratégie régionale intégrant notamment les enjeux du développement et de l'accessibilité des services à destination de tous les publics, envisager des dispositifs tournés vers l'investissement matériel de production pour des équipements numériques adaptés.
- Prendre en compte l'intelligence artificielle comme un outil engageant une véritable mutation des compétences et des emplois, tout en restant vigilants sur les dérives de cette technologie.
- Sensibiliser et responsabiliser les entreprises et les particuliers sur les enjeux environnementaux et éthiques du numérique.

- **Transition sociétale :**

- Sensibiliser la population aux enjeux environnementaux et promouvoir des modes de vie plus durables, notamment en encourageant la consommation responsable, la mobilité douce et la réduction des déchets (prévention, écoconception, réemploi solidaire).
- Changer les paradigmes socio-économiques et intégrer le développement durable comme opportunité de changer, et non comme une contrainte (acceptabilité et appropriation).
- Aider financièrement les citoyens à contribuer à la transition écologique.

- **Transition démographique :**

- Anticiper la baisse démographique tendancielle (baisse de la natalité, solde naturel négatif, vieillissement de la population) et les besoins s'y afférant (proposer et adapter les services).
- Lutter contre les effets de la baisse démographique afin de limiter la désertification des territoires les plus isolés en encourageant le développement d'activités diversifiées, par exemple l'installation de jeunes agriculteurs, et en favorisant l'accès aux services de santé et d'éducation en milieu rural.

- **Financer les transitions :**

- S'assurer de la soutenabilité budgétaire des politiques publiques liées aux transitions, eu égard à l'écart croissant entre les capacités de financement et les besoins d'investissement (ex : rénovation énergétique des lycées), dans un contexte de maîtrise des dépenses publiques et de la dette.
- Faire des préconisations sur la manière dont les politiques publiques pourront être financées, demain, compte tenu du contexte de réduction des dépenses publiques et d'augmentation des besoins de financement liés notamment à la planification écologique.

III. Contribuer à la construction d'une société inclusive et solidaire, garante d'égalité sociale et de bien vivre ensemble

La République, dans ses principes énoncés dans le préambule de la constitution de 1946, donnait du corps au principe de la fraternité et innovait en introduisant la notion de la solidarité. Aujourd'hui, face à l'inquiétude, la perte de repères et la quête de sens de nombre d'individus, il est nécessaire de réaffirmer ces fondamentaux tout en les adaptant à notre temps et aux évolutions de notre société.

Depuis des temps immémoriaux, l'humanité a aspiré à édifier une société où chacun trouve sa place, où la solidarité transcende les différences, et où l'égalité sociale est bien plus qu'un idéal, mais une réalité tangible. Aujourd'hui, plus que jamais, cette quête pour une société inclusive et solidaire résonne avec une urgence criante. C'est dans cet esprit que le CESER s'engage à explorer les fondations essentielles de cette construction, afin de tisser les liens d'une communauté où le bien-être de chacun est une préoccupation partagée, où la diversité est respectée et où l'égalité est gravée au cœur de nos valeurs.

- **Maintenir des services essentiels à l'ensemble des habitants des différents territoires régionaux**

Garantir l'accès à des services de qualité : santé, éducation, formation et transports sur l'ensemble du territoire régional, en particulier dans les zones rurales peu denses et très peu denses d'autant plus menacées par la baisse démographique. Dans un monde où l'accès aux services de base et aux commerces de proximité est essentiel à la qualité de vie, il est impératif de maintenir et développer des infrastructures et des services qui répondent aux besoins fondamentaux de tous les habitants afin d'en garantir l'accès à chaque individu, quel que soit son lieu de résidence.

- **Veiller à assurer l'égalité sociale et le bien-être de tous**

- Accompagner les personnes les plus vulnérables et s'assurer de leur intégration dans toutes les réflexions publiques.

- Engager des actions concrètes pour lutter contre la précarité, la pauvreté et l'exclusion.

- **Valoriser la diversité et la mixité sous toutes ses formes pour renforcer le lien social et la cohésion territoriale**

- Encourager le dialogue interculturel et la reconnaissance des différentes identités présentes sur le territoire tout en valorisant leur rôle crucial dans le renforcement du lien social et de la cohésion territoriale.

- Engager des actions concrètes, favorisant l'intégration et le bien vivre-ensemble.

- **Promouvoir une société de dialogue, favorisant la démocratie participative et l'expression citoyenne**

- Revitaliser les pratiques démocratiques en :

- associant davantage les acteurs de la société civile à l'élaboration des politiques publiques territoriales,
- facilitant le pouvoir d'expression et de participation, en particulier des associations et des corps intermédiaires,
- favorisant les processus de démocratie participative.

- Être à l'écoute des jeunes, actrices et contributrices d'aujourd'hui et de demain, dans l'optique de coconstruire des politiques au service de l'intérêt général.

- **Maintenir et encourager la vie associative dans tous les territoires**

- Reconnaître et valoriser sa contribution à la construction d'une société plus solidaire, dynamique et participative. Les associations jouent un rôle vital dans la régénération du lien social et le renforcement de la solidarité.

LES CONDITIONS DE TRAVAIL OPTIMALES DE L'ASSEMBLÉE, DANS SON ORGANISATION ET SON FONCTIONNEMENT

Le CESER doit optimiser la dimension collective du travail et de la parole au sein de son assemblée, en offrant des conditions de travail optimales, en favorisant les temps de débat et de construction d'un fond de pensée, en permettant la montée en compétences de chaque conseiller pour une pleine appropriation de la responsabilité engagée. Le CESER doit être riche d'une organisation claire et stratégique, connue et acceptée par tous les conseillers.

Donner les moyens nécessaires aux conseillers et aux organismes désignataires pour une pleine appropriation de leur rôle et de leur engagement

- Former/informer les conseillers sur les réalités et enjeux régionaux, sur le fonctionnement-même des institutions, en favorisant leur montée en compétences.
- Favoriser cette compréhension des réalités territoriales par la pratique du hors les murs, en veillant à la diversification typologique des sites et des rencontres.
- Accompagner les conseillers dans l'exercice de leurs responsabilités en favorisant l'acculturation, l'assiduité et l'engagement du travail individuel.
- S'appuyer sur les ressources internes et externes.
- Organiser a minima une rencontre avec les organismes désignataires sur la durée du mandat.

Favoriser la dimension collective du travail de l'assemblée

- Garantir les conditions d'exercice de la démocratie, du débat et des arbitrages au sein des différents lieux de gouvernance du CESER, en veillant à l'écoute et au respect de la parole de chacun, gage d'un climat serein nourri par des échanges ouverts et constructifs.
- Veiller à un échange et une harmonie des pratiques entre les membres des différentes instances de l'assemblée, entre présidents de commission, entre référents de collègues, par l'instauration de réunions régulières.
- Définir précisément les rôles et les conditions d'exercice de chaque instance et chaque personne (conseillers et secrétariat général dans son ensemble).
- Expérimenter des modes et des méthodes d'animation nouvelles au service de la dimension collective du travail.

Consolider un bureau stratège, au pouvoir décisionnel, qui met en œuvre les grandes orientations selon le projet adopté par l'Assemblée plénière et conformément au règlement intérieur

- Agir en toute transparence et être garant de pratiques démocratiques au sein de l'assemblée.
- Réguler l'activité des instances de travail (commissions, groupes, ateliers...)
- Assurer la transversalité des travaux conduits.
- Être force de proposition et d'impulsion de la dynamique collective.
- Faire un bilan régulier de la mise en œuvre des décisions prises, en rendre compte aux conseillers via les présidents de commissions et les référents de collègues.
- Produire un bilan de mi-mandat valant évaluation et amendement le projet le cas échéant.

Affirmer les commissions thématiques comme instances de production dans le cadre défini par le Bureau

- Donner les capacités aux commissions d'exercer leurs missions de manière autonome, mais non indépendamment des autres instances.
- Encourager les échanges, aller chercher la parole de tous, faciliter la mise en commun des travaux, laisser pleine place aux débats et aux idées contradictoires.
- Assurer une veille constante sur les mutations en cours et à venir.
- Anticiper le travail sur les différents schémas régionaux afin de formuler des préconisations en amont de leur adoption à travers la diversité des commissions et sous l'impulsion du bureau.

- Constituer, au besoin, des groupes ad hoc permettant de créer des temps de réflexion, de favoriser des propositions, tant sur les thématiques régionales que sur le fonctionnement même de l'assemblée.

Conforter les collègues comme facilitateurs de fonctionnement

- Intégrer pleinement les collègues dans le fonctionnement de l'assemblée.
- Affirmer leur rôle de relais d'information et de facilitateurs entre les conseillers eux-mêmes et entre les différentes instances.
- Assurer, par l'animation de leur référent, la cohésion de leurs composantes dans le travail collectif.

Veiller dans le fonctionnement du CESER à s'appliquer les préconisations formulées

- Tendre vers l'équité dans les représentations et sur les postes à responsabilité.
- Rechercher et adopter des pratiques respectueuses de l'environnement.
- Assurer une gestion responsable de l'argent public.

Enfin, la régularité des rencontres, la communication interne et l'articulation entre les instances, la transparence des décisions et des approches sont les conditions indispensables d'un travail efficient et d'une pleine réussite du fonctionnement de l'assemblée.